

**ASSOCIATION
AMAP AUX POTES**

Mail: amapauxpotes@outlook.fr

Site internet: <http://amapauxpotes.com>



**Élisabeth GOBBA
LA FERME DES 3 FORTUNES
316 Chemin du Coin,
42410 La Chapelle-Villars**

les3fortunes@gmail.com

Référente producteur: Lydie DESNOTTES
desnotteslydie@gmail.com /0686245714

CONTRAT produits transformés

Je soussigné(e):

NOM-Prénom:

Adresse :

Tél. :

Mail :

- Je souscris un contrat « œufs » pour la saison automne/hiver qui s'étend du 14 novembre 2024 au 13 mars 2025, soit 5 distributions : 14/11/24, 19/12/2024, 16/01/25, 13/02/25, 13/03/25.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association Amap'auxpotes ainsi que les principes définis par la Charte des AMAP. Entre autres, je dois adhérer à l'association pour souscrire un contrat.

- Je m'engage en devenant partenaire à partager les risques et les bénéfices avec le producteur.

- Les distributions ont lieu 1 jeudi sur 2 de 18h30 à 20h00 au Centre social de Cusset (87 rue Pierre Voyant – Villeurbanne).

- Les adhérents empêchés de récupérer leur panier sont tenus de prévoir une solution de rechange. Dans le cas contraire, ceux-ci seront distribués à des tiers.
- Pour toutes questions se diriger vers le référent ou le bureau de l'AMAP en cas de non-disponibilité du référent.

De son côté, le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent,

- Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation.

Je peux décider d'avoir :

Confiture de fraises 5,50€

Confiture de framboises 6,00€

Coulis de fraises 5,50€

Coulis de framboises 6,00€

Sirop de fraises 500ml 6,00€

Vous avez la possibilité de payer jusqu'à 3 chèques.

Un chèque débité en novembre, un débité en décembre puis le dernier en janvier.

Les produits transformés sont issus des fruits de la ferme certifiés BIO.

